

Le conseil des sages ou l'émergence d'une citoyenneté des retraités comme support d'une vie démocratique locale ?



Bertrand Lecorps

Article paru dans les
Cahiers du Cleirppa, n°
39, août 2010.

Le travail universitaire mené en 2009 dans le cadre du master 2 « Evaluation et Gestion des Risques Sociaux » de l'université Paris V René Descartes, sous la direction de Bernard Ennuyer, s'appuie tout d'abord sur les questions de départ suivantes : quelle place est accordée par les élus aux aînés dans le processus de la décision politique ? Quels rôles les aînés peuvent-ils jouer au sein de la cité ? Quelles sont les relations entre les politiques et l'exercice de la citoyenneté des aînés dans les prises de décision ? La pratique d'une démocratie locale participative est-elle réelle ou simplement affichée ? Les conditions de la démocratie participative sont-elles réunies ? Le conseil des sages est-il un outil nécessaire au mieux vivre ensemble et une des alternatives à la question du « comment faire société » ? L'ensemble de ces questionnements fonde alors la

problématique comme matrice de ce travail universitaire formulée ainsi : « la participation des anciens à l'exercice d'une citoyenneté nouvelle, au moyen d'un conseil des sages, renforce-t-il la démocratie participative locale ou n'est-elle qu'un gadget faussement consultatif qui donne bonne conscience aux élus ? »

L'enquête sociologique qualitative menée dans cette recherche sur la commune de Villiers le Bel montre que le dispositif conseils des sages propose aux retraités une place de citoyen à part entière par une participation active aux affaires de la cité sur un modèle de consultation, de concertation de proposition comme l'avait modélisé en son temps son fondateur, Kofi Yamgnane¹ en 1989 dans son village breton de Saint Coulitz. Il est d'ailleurs intéressant de noter que le mouvement de création de conseil des sages s'inscrit comme une alternative possible au seul domaine gérontologique, qui peut enfermer et exclure l'ancien, en opposition au

¹ YAMGNANE K., *Droits, devoirs et crocodiles*, Robert Laffont, Paris, 1992.

formidable potentiel que peut représenter ce groupe d'âge à l'échelle locale et nationale.

La comparaison avec le modèle des conseils des sages scandinaves (Danois et Norvégiens) apparu au début des années 70 et précurseurs en la matière, nous permet d'identifier clairement les spécificités distinctes entre les approches nordique et française. Le modèle scandinave trouve son origine dans « *une tradition idéologique de l'état providence et dans une certaine responsabilité publique pour l'assistance aux personnes âgées*² ». De plus, le fondement de la création de ces conseils des sages répond à la question soulevée par les puissants organismes de défense des intérêts des retraités : comment amener les autorités politiques à reconnaître, écouter, collaborer avec les anciens ? Les réponses apportées se font dans un cadre légal (loi sur les conseils des sages) et s'appuient sur une logique corporatiste centrée avant tout sur les questions sociales et de santé propre à un groupe d'âge, celui des aînés comme le montre clairement l'article 3 de la loi Norvégienne sur la création des sages : « *le conseil des sages doit traiter toutes les*

affaires qui concernent les conditions de vie des personnes âgées ».

Si la démarche nordique s'appuie donc sur un cadre légal spécifique et corporatiste, l'approche française s'inscrit dans une logique distincte de volontarisme communal ayant pour objectif de susciter des réflexions et des propositions sur tous les domaines la gestion de son territoire spécifique sur lesquels les aînés sont implantés. D'autres éléments distinguent également les deux approches outre le cadre légal et l'objet cités précédemment comme l'ancrage démocratique local, la catégorie d'âge, les modes de désignation, entre autres.

Le projet de création de conseil des sages Beauvillois en 1999, propre au modèle français et porté en grande partie par les décideurs locaux politiques et le mouvement de la Flamboyance, tend à répondre à l'émergence de nouveaux comportements de retraités attirés par un engagement solidaire ou d'utilité civique locale. Anne Marie Guillemard³ modélise ce type de comportement par ce qu'elle appelle la retraite/participation qui se manifeste par une volonté d'agir concrètement sur sa commune dans un souci de solidarité collective.

² Harriet Andreassen, Eurag, Bulletin d'information conférence européenne sur les conseils des sages du 29 septembre au 1 octobre 1995. Lillehammer/Norvège. 1996

³ GUILLEMARD A-M., *La retraite, une mort sociale*, Mouton, 1972.

Cet engagement qui caractérise les sages, comme le montre notre enquête, repose sur une recherche d'utilité sociale, de lien social et d'un attachement fort à la commune de Villiers le Bel. Cela facilite donc à la fois la promotion d'une citoyenneté active qui se construit pour certains et la promotion d'une citoyenneté qui fait appel au capital que représente l'expérience de la vie.⁴

Toutefois, l'ancrage démocratique participatif dans lequel il est censé évoluer se confronte à des réalités contraires au discours politique récurrent sur l'idéologie de la participation des aînés et ses bienfaits (trust des places, procédures peu transparentes, représentativité orientée,...) Il y a un donc un réel décalage entre le discours et la pratique de participation qu'un conseil des sages sous-tend. Les travaux de l'ADELS⁵ montrent que la question de la participation interroge à la fois les dimensions de pouvoir, de démocratie et de transversalité et nous éclaire sur les interrelations d'un trio au centre du dispositif des conseils des sages : l'élus, l'expert et le citoyen.

En effet, la pratique de participation ne demeure pas toujours encouragée et se

heurte à des problèmes d'organisation, de « pré carré » de direction générale, de manque de coordination, d'absence de communication inter services, d'une pratique démocratique descendante, d'un mode de représentativité des aînés discutable, d'un manque de candidats potentiels, d'un pilotage structurel interrogeable. Tous ces constats questionnent fortement le projet global politique de démocratie participative Beauvillésois. Nous ne pouvons donc que regretter à la fois sur le plan national et local que le choix de la démocratie participative repose uniquement sur des décisions éminemment réservées au domaine du politique.

De plus, le modèle de retraite/participation que nous évoquions auparavant n'est-il pas menacé aujourd'hui par l'émergence de nouveaux comportements d'aînés confrontés à des niveaux de pensions très bas, à des minimas sociaux insuffisants, au recul de l'âge légal de la retraite, à des secousses économiques qui dérèglent le système financier, les niveaux de vie des retraités qui les incitent ainsi à rechercher une activité marchande ou un travail informel ?

Le dispositif des conseils des sages se situe donc aux confins d'enjeux liés au rapport politique dans l'élaboration d'un projet de société local qui comprend la

⁴ Maximilienne Levet, Conseils des sages en France, in Bulletin d'information EURAG hors série. 1996.

⁵ A.D.E.L.S. : Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale

conception et l'organisation des liens sociaux au sein de la commune. En effet, le défi pour les acteurs politiques, mais également sociaux et économiques de Villiers le Bel, est de réussir le passage d'une initiative locale à un projet global de démocratie participative comme choix de société. L'enjeu, dans notre approche micro représentée par l'enquête, est bien celle de la construction méthodologique d'un projet global de démocratie participative qui alimenterait les instruments dont elle dispose comme le conseil des sages bien entendu mais également les conseils de quartier, quartier partagé, conseil municipal de la jeunesse.

De plus, cette construction méthodologique doit pouvoir se dégager d'une approche trop restreinte qui s'appuie sur la catégorisation par âge opposant jeune et moins jeune ou favorise une population vis-à-vis d'une autre au détriment d'une logique de globalité.

Le conseil des sages de Villiers semble donc marquer le pas. Pourtant, le qualifier de gadget serait faire fi des réussites comme l'implication dans le comité l'environnement, de partenariat avec les établissements scolaires, de l'expérience de ceux et de celles qui l'ont accompagné et contribuent au débat démocratique local. Peu d'élus ont mesuré le travail effectué autour du conseil des sages, l'exemplarité

de la démarche qui l'a vu naître et la question spécifique de la place des aînés dans la ville qu'il pose. Les travaux menés à Villiers le Bel (conférences avec le Mouvement de la Flamboyance) sur ce thème à la fin des années 90 et au début des années 2000 ont dépassé le cadre communal pour alimenter la réflexion de bien d'autres collectivités locales (exemple de Besançon).

Si le « phénomène » des conseils des sages semble dans une phase descendante depuis une dizaine d'année, la relance de la Fédération des Villes et Conseils de Sages, la volonté d'élus locaux d'élaborer des projets communaux et d'agglomération se référant à des démarches de démocratie participative, la volonté de retraités de participer à la vie de la commune après leur « carrière » professionnelle ouvrent des perspectives pour une relance du dispositif. A travers l'exemple de Villiers le Bel, si nous formulons un ensemble de critiques et d'interrogations, il ne faut surtout pas négliger ce que le conseil des sages a apporté depuis 10 ans au débat démocratique local sur des sujets cruciaux comme les transports, la patrimoine, l'environnement, l'intergénérationnel.

Bien loin d'une logique corporatiste conservatrice s'adressant aux seuls intérêts des retraités, cet instrument désiré de démocratie participative peut s'inscrire

dans la refondation d'un contrat démocratique intergénérationnel. En effet, il rapproche le citoyen et l'élus, les différentes générations d'une même commune. Et, d'un point de vue global les conseils des sages ont contribué à changer le regard de la société sur les aînés en donner d'eux une image positive. Cette démarche tranche clairement avec la représentation classique des anciens comme étant une source de difficultés⁶ (santé, pensions, transport) pour la société et non comme des acteurs « leviers » de solutions pour celle-ci.

Enfin, pour conclure, nous souhaitons insister sur les nécessaires collaborations à tisser entre les collectivités locales et l'université autour d'enquêtes sociologiques sur cette question de la participation des aînés à la vie démocratique locale. Ces démarches d'enquête permettent de mieux déterminer les demandes sociales et organiser ainsi des politiques locales appropriées qui s'y rapportent. Aussi, le partenariat mené depuis Mars 2009 entre le CCAS de Villiers le Bel, l'université Paris 5 René Descartes et le REIVES (réseau d'échange d'information sur le vieillissement et la santé, initié par les étudiants du master EGRS) contribue, par le biais d'études non pas centrées sur des aspects pratiques ou

techniques dont la collectivité dispose déjà, mais sur la réflexion et la recherche de nouveaux fondements à sa politique de démocratie participative locale. De plus, la présence de sociologues de renom comme Bernard Ennuyer et Anne Marie Guillemard, la connaissance du terrain d'enquête par les professionnels de l'action sociale et du développement local, ainsi que le suivi des élus concernés facilitent grandement ce partenariat. Toutefois à ce souhait d'associer universitaires, élus et professionnels dans une démarche de recherche partagée, n'omettons pas de citer les sages eux mêmes, objets et sujets des travaux menés sur la commune de Villiers le Bel. Objets d'étude en effet de notre recherche universitaire, des conférences sur la citoyenneté, sur la place des générations, du « bien vieillir » depuis deux ans mais également sujets éclairés, impliqués dans cette même recherche et conférences, à la fois comme témoins de cette histoire et acteurs de celle à construire. Et si celle-ci posait les premières fondations pour 2011 d'une charte de la participation des habitants et d'un observatoire de démocratie locale à l'échelle de la commune ou dans la communauté d'agglomération (Val de France) dans laquelle elle s'inscrit ?

Contact : Bertrand Lecorps

⁶ GUILLEMARD A.-M., *La vieillesse et l'Etat*, Paris, P.U.F. 1986.

